



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

2^e trimestre 2020

N° 62



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

2^e trimestre 2020

N° 62

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 5 |
| Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO | 7 |
| Chronologie des principales mesures de politique monétaire | 15 |
| Liste des principales publications de la BCEAO | 47 |

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à diffuser trimestriellement auprès du public les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les principales mesures de politique monétaire ainsi que les textes réglementant l'activité bancaire et financière adoptés au cours de la période. Les informations sur la situation économique et monétaire de l'Union ainsi que les données y afférentes sont désormais disponibles dans le Bulletin mensuel de statistiques et le Bulletin trimestriel de statistiques, diffusés sur le site internet de la BCEAO.

COMMUNIQUES DE PRESSE DES ORGANES DE L'UMOA ET DE LA BCEAO

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(par visioconférence, le 26 juin 2020)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu sa deuxième session ordinaire de l'année, le 26 juin 2020, par visio-conférence à partir des locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sous la Présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au terme des échanges, les conclusions et recommandations ci-après ont été approuvées par les Ministres :

Au titre de la Commission de l'UEMOA

Le Conseil des Ministres a examiné le Rapport Semestriel d'Exécution de la Surveillance Multilatérale du premier semestre 2020. Il se félicite du rythme de croissance économique dans l'Union qui est ressorti à 6,1% en 2019 après 6,4% en 2018. Le Conseil note que cette croissance, portée par l'ensemble des Etats membres, a été réalisée dans un contexte de maîtrise des prix, avec un taux d'inflation annuel moyen de -0,7% contre 1,2% en 2018. Il salue, par ailleurs, les efforts des Etats membres en matière de gestion des finances publiques, cinq (5) Etats membres ayant respecté les trois critères de premier rang en 2019.

Pour l'année 2020, le Conseil constate qu'à l'instar des pays du monde entier, la pandémie à

coronavirus affecte profondément les économies des Etats membres. Il se préoccupe des mauvaises performances attendues au plan macroéconomique avec d'une part, la baisse de la croissance dans tous les Etats membres qui conduirait à un taux moyen de 2,4% au niveau de l'Union, soit une réduction de plus de quatre points de pourcentage par rapport à la prévision initiale de 6,6% et, d'autre part, l'aggravation du déficit budgétaire global qui représenterait 5,2% du PIB contre 2,5% initialement prévu.

Le Conseil encourage les Etats membres à poursuivre les efforts pour limiter la propagation de la pandémie. Aussi, a-t-il adopté la Recommandation relative aux orientations de politique économique aux Etats membres pour l'année 2021. Par cette recommandation, le Conseil invite les Etats membres à poursuivre la mise en oeuvre des mesures contenues dans les plans de riposte sanitaire, économique et sociale à la Covid-19. Il invite également les Etats membres à poursuivre les efforts de mobilisation des ressources intérieures, et à prendre toutes les dispositions pour bénéficier de l'appui de la Communauté internationale, notamment, pour l'allègement de la dette extérieure et l'obtention de nouvelles ressources concessionnelles. Enfin, le Conseil exhorte les Etats membres à mettre en oeuvre des politiques budgétaires permettant un retour à la consolidation budgétaire après la crise.

Par ailleurs, le Conseil rappelle que pendant la durée de la suspension provisoire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité décidée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, le 27 avril 2020, l'exercice de la surveillance multilatérale, instituée par le Traité portant création de l'UEMOA se poursuit normalement. Aussi, a-t-il adopté la Recommandation relative aux

modalités de mise en oeuvre de la surveillance multilatérale. En conséquence, il invite les Etats membres de l'Union à continuer de transmettre à la Commission, les rapports trimestriels et les perspectives économiques et financières.

Le Conseil a été informé de l'état des virements de crédits effectués au titre de l'année 2018 et a adopté le 2^{ème} collectif au Budget de l'Union au titre de l'exercice 2020. Ce collectif consacre l'actualisation des prévisions économiques 2020 suite à la survenue de la pandémie de COVID-19 et le renforcement de la solidarité au sein de l'Union à travers l'acquisition par la Commission des équipements sanitaires contre la COVID-19 au profit des Etats membres.

Tout en saluant les différents efforts entrepris par la Commission pour soutenir les Etats membres, le Conseil a demandé à la Commission, en fonction de l'évolution du recouvrement du PCS et de l'exécution des dépenses, d'examiner la possibilité d'accorder aux Etats membres un appui supplémentaire.

Le Conseil a adopté la Directive portant harmonisation du régime fiscal des pertes sur créances douteuses et litigieuses comptabilisées par les banques et établissements financiers en application de la réglementation bancaire. L'adoption de ce texte vise à harmoniser, dans l'Union, le régime fiscal applicable aux pertes sur créances douteuses et litigieuses comptabilisées en autorisant leur déduction pour la détermination du résultat fiscal des établissements de crédit, dans le cadre de l'application du Plan Comptable Bancaire Révisé.

Le Conseil a adopté la Directive portant modification de la directive n°04/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption d'un régime juridique des centres de gestion agréés (CGA) dans les Etats membres. La révision de cette directive vise à dynamiser le fonctionnement des CGA en diversifiant la forme juridique de ces organismes et en élargissant la gamme des avantages prévus en leur faveur et leurs adhérents.

Le Conseil a examiné et adopté le Règlement instituant un diplôme d'expertise comptable et

financière (DECOFI) au sein des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'adoption de ce Règlement permettra de contribuer à une meilleure articulation de la formation aux standards du LMD et, in fine, de développer quantitativement et qualitativement les ressources humaines dont ont besoin les dispositifs de gouvernance financière des Etats. Elle permettra aussi d'apporter des réponses adéquates à la question du financement pérenne du dispositif de gouvernance du cursus de formation, à travers le prélèvement des frais d'inscription des candidats, les subventions des partenaires et bailleurs de fonds internationaux, la contribution financière des établissements autorisés à offrir la formation et les contributions des Ordres Nationaux des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) des Etats.

Le Conseil a examiné et adopté la Décision portant création de Listes du patrimoine régional de l'UEMOA.

La création de Listes du patrimoine régional constitue un moyen efficace de sauvegarde et de mise en valeur des ressources patrimoniales de l'Union ayant une valeur communautaire exceptionnelle à des fins éducatives, touristiques et de la recherche.

Le Conseil a, en outre, examiné et adopté la Directive portant lutte contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique au sein des Etats membres de l'UEMOA.

Cette Directive permet le renforcement de la protection concertée des droits de propriété littéraire et artistique et la garantie de la qualité des produits culturels et leur libre circulation dans l'espace UEMOA.

Le Conseil a adopté la Directive portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers dans l'espace UEMOA. Cette Directive vise à mettre en place un système d'étiquetage énergétique permettant aux acheteurs et consommateurs de reconnaître facilement les lampes électriques et appareils électroménagers les plus économes en énergie.

Il s'agit principalement des climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, et lampes électriques.

Le Conseil a également adopté la Directive fixant des mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments qui vise à intégrer des exigences minimales d'efficacité énergétique dans les normes de construction dans l'UEMOA. Sa mise en application contribuera ainsi à la réduction de la demande électrique grâce à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments neufs des secteurs résidentiel, institutionnel et commercial.

Au titre du CREPMF

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé à la nomination du Membre représentant la Guinée-Bissau au sein du Conseil Régional, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, avec effet le 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil des Ministres a également approuvé le Collectif budgétaire 2020 ainsi que les états financiers de l'exercice 2019 du Conseil Régional de l'épargne Publique et des Marchés Financiers.

Il a, en outre, décidé de l'affectation des sommes perçues par le Conseil Régional au titre des sanctions pécuniaires applicables sur le Marché Financier Régional au Fonds de Protection des Epargnants.

Saisi des préoccupations des sociétés faisant appel public à l'épargne relatives à la tenue des réunions de leurs instances décisionnelles, en cette période de crise sanitaire, le Conseil des Ministres de l'UMOA a donné mandat à son Président à l'effet de se rapprocher du Président du Conseil des Ministres de l'OHADA pour y rechercher les solutions idoines.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union a encouragé le CREPMF à maintenir le rythme de prise en charge des chantiers de réforme du marché financier régional.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance de l'état d'avancement du processus de ratification du Traité de l'UMOA en rapport avec le changement de dénomination du CREPMF et a invité les Etats à accélérer le processus de ratification.

Il a également été informé du bilan de la mandature de Monsieur Mamadou NDIAYE, en qualité de Président du CREPMF, en fin de mandat. Le Conseil des Ministres de l'UMOA lui a adressé ses félicitations pour tous les acquis obtenus.

Au titre de la BCEAO

Le Conseil s'est félicité des mesures déjà mises en oeuvre par la Banque Centrale en vue d'atténuer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'économie. En complément à ces mesures, et pour préserver le financement des économies de l'Union ainsi que la solidité des établissements de crédit et la stabilité financière de la zone, le Conseil a décidé de prolonger d'une année la période de mise en oeuvre des dispositions transitoires du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Fait à Lomé, le 26 juin 2020

Le Président du Conseil des Ministres

Sani YAYA

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DU 22 JUIN 2020

(par visioconférence, le 22 juin 2020)

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le lundi 22 juin 2020, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2020, par visioconférence à partir des locaux de la BCEAO, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente, ainsi que les facteurs de risque pouvant affecter les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique de l'Union.

Examinant la conjoncture internationale, le Comité a noté la propagation rapide de la maladie due au Coronavirus ou Covid-19 à l'échelle mondiale et l'ampleur des mesures prises pour son endiguement. L'activité économique s'est ainsi fortement ressentie des perturbations dans les chaînes de production, de distribution et de commercialisation, ainsi que d'une montée des incertitudes entourant les perspectives. Selon le Fonds Monétaire International, le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait à -3,0% en 2020 contre 2,9% en 2019. Cette forte récession montre l'ampleur de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité économique mondiale.

Sur les marchés internationaux, les cours des matières premières, excepté l'or, ont connu une forte chute durant les premiers mois de 2020, en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19. Les mesures prises par les Etats à travers le monde, pour limiter la propagation de la maladie, notamment les fermetures de frontières et les mesures de confinement, ont fortement perturbé les chaînes de production internationales, induisant une baisse de la demande de matières

premières. Les prix de l'énergie ont enregistré un recul de 18,4% durant le premier trimestre 2020, après une progression de 1,7% le trimestre précédent. Les cours des produits de base non énergétiques se sont également inscrits en repli de 0,7% sur le premier trimestre 2020, après une hausse de 1,9% au trimestre précédent.

Au titre de la conjoncture interne, le Comité a relevé que l'activité économique a connu un fort ralentissement. Le PIB de l'Union a progressé, en glissement annuel, de 3,3% au premier trimestre 2020, après 6,5% un trimestre plus tôt. Cette décélération de l'activité économique est surtout imprimée par le secteur tertiaire, dont la contribution à la croissance a baissé de moitié par rapport au trimestre précédent, reflétant ainsi les premiers impacts de la propagation de la pandémie notamment dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, des transports et du commerce. Pour l'ensemble de l'année 2020, les prévisions réalisées par la Banque Centrale tablent sur un taux de croissance économique de l'Union de 2,6% contre une prévision initiale de 6,6%.

L'exécution des budgets dans les Etats membres de l'UEMOA s'est fortement ressentie, au premier trimestre 2020, de la pandémie de la Covid-19. En effet, les Gouvernements ont engagé des plans de riposte qui se sont traduits par une baisse des recettes et une hausse des dépenses entraînant une aggravation du déficit budgétaire. Le déficit budgétaire, base engagements, dons compris ressortirait à 922,1 milliards ou 4,5% du PIB à fin mars 2020 contre 222,5 milliards ou 1,1% du PIB à la même période de l'année précédente.

La situation monétaire de l'Union a été marquée, au premier trimestre 2020, par une légère accélération du rythme de progression de la masse monétaire, en glissement annuel, en

liaison avec le rebond des actifs extérieurs nets ainsi que l'accroissement des créances intérieures. Les réserves de change de l'Union se sont renforcées sur une base annuelle, assurant 6,3 mois d'importations de biens et services à fin mars 2020.

Le taux d'intérêt moyen trimestriel des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidité s'est nettement orienté à la baisse, en ressortant à 2,69% contre 2,98% le trimestre précédent. Depuis le mois d'avril 2020, il se situe à 2,50%, en liaison avec les injections de liquidité au taux fixe de 2,50% lancées par la Banque Centrale pour lutter contre les effets néfastes de la crise sanitaire.

Abordant la situation de l'inflation dans l'Union, le Comité a relevé que le niveau général des prix à la consommation a augmenté durant le premier trimestre 2020. Le taux d'inflation est ressorti à 1,2% après -0,6% un trimestre plus tôt. Cette situation est liée au rebond des prix des produits alimentaires. A l'horizon de huit trimestres, le taux d'inflation se situerait à 2,2%, en glissement annuel, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Notant que les plans de relance mis en place par les Etats et l'assouplissement progressif des restrictions de déplacement devraient conduire à un redémarrage de l'appareil productif, les membres du CPM ont décidé d'accompagner cette dynamique, en baissant de 50 points de base les taux directeurs de la Banque Centrale. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité passe ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision entre en vigueur à compter du 24 juin 2020.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a relevé que la situation de constitution des réserves obligatoires par les banques reste confortable. Sur cette base, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, qui demeure fixé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 22 juin 2020

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO DE 2002 A JUIN 2020

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication. L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres.

Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du 22 mars 2004. Ainsi, le taux

d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005.

Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 9,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de

pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire sur le loyer de l'argent en fin d'année 2006. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme. Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et

47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007.

Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007.

Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008.

La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité.

Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490%, contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

- Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
- Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en

rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en oeuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la

période met en évidence une situation deliquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques. L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en

relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves

obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la

BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 septembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasistabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en

2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation sociopolitique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 décembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les

taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 mars 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les

économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

11 juin 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en

oeuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

5 septembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 5 septembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMOA. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012, après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de

soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

7 décembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 7 décembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'UMOA à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale.

Analysant l'évolution de l'inflation, le Comité a relevé une légère remontée de l'indice harmonisé des prix à la consommation au troisième trimestre 2012. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,1% en juin à 2,7% à fin septembre 2012, en raison de l'ajustement à la hausse des cours des carburants dans certains Etats membres et de l'augmentation des prix des céréales locales et des produits de la pêche. L'inflation devrait connaître une décélération au quatrième trimestre 2012 pour ressortir à 2,5% à fin décembre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'établirait à 2,3% en 2012, contre 3,8% en 2011. A l'horizon de 24 mois, ce taux est projeté à 2,4%.

Analysant l'évolution des indicateurs de conjoncture, le Comité a relevé que l'activité économique au sein de l'UMOA continue de se raffermir, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le Comité a estimé que les performances en matière de croissance économique seraient meilleures que prévu. Les dernières estimations tablent sur une progression du produit intérieur brut de l'Union de 5,8% en 2012, soit une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement aux prévisions faites trois mois auparavant. Pour l'année 2013, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 6,5%.

Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt continuent de se détendre. Le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 4,13% au troisième trimestre contre 4,24% au deuxième trimestre 2012. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor, s'est établi à 5,63% au troisième trimestre contre 5,72% un trimestre plus tôt.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

6 mars 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 6 mars 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique, le Comité a relevé la persistance d'une conjoncture internationale morose et empreinte d'incertitudes. Il a noté au plan régional l'impact de la crise au Mali et en Guinée-Bissau. Le Comité a noté que l'activité économique interne a été cependant bien orientée au quatrième trimestre 2012, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels, estimée à 5,8% en 2012. Pour 2013, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 6,5%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé que l'inflation dans l'Union a amorcé une baisse progressive depuis le mois d'octobre 2012 avec une variation en glissement annuel de l'indice harmonisé des prix à la consommation qui passe de 3,3% à fin octobre à 2,8% à fin décembre 2012 et à 2,2% à fin janvier 2013. Le taux d'inflation est projeté à 1,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2013.

Les facteurs à l'origine de la modération de l'inflation sont notamment la faiblesse de la demande mondiale qui atténue les risques pesant sur l'inflation importée et une baisse des prix des produits alimentaires locaux, dans la perspective d'une campagne agricole 2013/2014 satisfaisante.

Quant aux conditions monétaires, le Comité a noté une détente des taux sur les marchés monétaire et de la dette publique au cours du quatrième trimestre 2012. Ainsi, le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti à 3,79% alors qu'il était de 4,13% au troisième trimestre 2012. Les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,21% au quatrième trimestre 2012, après des niveaux respectifs de 5,72% et 5,63% aux deuxième et troisième trimestres de l'année.

Sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité a décidé de baisser les taux directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités a été ramené de 3,00% à 2,75%. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été fixé à 3,75% contre 4,00% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 juin 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2013 le 3 juin 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ainsi que des perspectives, à la lumière de l'évolution de la conjoncture internationale.

Sur le plan international, le Comité a noté que le rythme de progression de l'activité économique mondiale serait modéré en 2013 mais devrait se raffermir en 2014.

Au niveau de l'Union, les performances macroéconomiques en 2012 ont été globalement plus favorables que prévu. Le produit intérieur brut en volume a connu une croissance de 6,4% sous l'effet d'un accroissement des investissements publics, avec des effets d'entraînement sur les investissements privés et du dynamisme du sous-secteur des industries extractives dans certains Etats. En 2013, la croissance économique devrait poursuivre sa tendance haussière pour atteindre 6,5%, tirée par la demande intérieure.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a noté la poursuite de la décélération de l'inflation dont le taux est passé, en glissement annuel, de 2,8% à fin décembre 2012 à 2,3% à fin avril 2013. Ce rythme modéré de l'inflation reflète une baisse significative des prix des produits alimentaires locaux et une faible progression de ceux des produits pétroliers. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,5% en glissement annuel.

Au titre des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est passé de 3,07% en décembre 2012 à 2,81% en avril 2013. Celui des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 3,18% en avril 2013 contre 3,74% en décembre 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux

actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,75% et 3,75%.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

4 septembre 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le 4 septembre 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'UEMOA, ainsi que des perspectives, à la lumière notamment de l'évolution de la conjoncture internationale. En particulier, il a évalué les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur la croissance économique.

Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a relevé des signes d'amélioration de l'activité économique dans les pays industrialisés.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. Ils ont, à cet égard, relevé que l'un des principaux facteurs de risque est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel,

de la dégrèvement des prix des céréales locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté une détente des taux sur les différents compartiments du marché monétaire au deuxième trimestre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidité à une semaine et celui des opérations sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont tous deux connu des baisses de vingt-trois (23) points de base d'un trimestre à l'autre. La même tendance a été observée sur le marché des bons et obligations du Trésor.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités passe de 2,75% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 3,50%, contre 3,75% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2013.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

9 décembre 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 9 décembre 2013, sa quatrième réunion ordinaire de l'année.

Le Comité a passé en revue les développements économiques et financiers au plan international et régional depuis sa dernière réunion tenue le 4 septembre 2013 ainsi que les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Au plan international, le Comité a relevé des divergences dans la dynamique de croissance entre les pays avancés où la reprise se consolide et les pays émergents dont le rythme d'expansion demeure en deçà des performances enregistrées les années précédentes.

Sur le plan régional, les dernières prévisions attestent une bonne résilience des économies de l'Union, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Les estimations situent la croissance du Produit Intérieur Brut en volume à 6,0% en 2013, après 6,5% en 2012. En 2014, elle atteindrait 7,0%. La poursuite des investissements publics ainsi que le regain de dynamisme attendu des investissements privés seraient les principaux moteurs de cette croissance.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation. Le taux d'inflation se stabiliserait en octobre et novembre 2013 à 0,7% en glissement annuel. Si cette tendance se confirme en décembre, le taux d'inflation moyen annuel de l'Union devrait ressortir à 1,6% contre 2,4% en 2012. Les nouvelles prévisions situent le taux d'inflation dans l'Union à 1,7% en glissement annuel au quatrième trimestre 2014.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré des opérations est passé de 3,13% en juin 2013 à 3,05% à fin octobre 2013. La même tendance a été observée sur le marché de la dette publique. Le taux moyen pondéré des bons du Trésor à un an a baissé de 26 points de base pour ressortir à 4,51% en octobre 2013.

Au terme de son analyse, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les

taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50% et celui du guichet de prêt marginal à 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

5 mars 2014

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 5 mars 2014, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2014. Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne.

Sur le plan international, le Comité a noté les signes d'une reprise graduelle de l'activité économique, notamment dans les principaux pays industrialisés, malgré quelques incertitudes continuant à peser sur la croissance mondiale.

Analysant la situation au sein de l'Union, le Comité a noté que les performances macroéconomiques en 2013 ont été globalement plus favorables que prévu. Les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut en volume à 6,3% en 2013. Pour l'année 2014, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 7,0%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti nul à fin décembre 2013 après 2,8% à fin décembre 2012. Il est estimé par la Banque Centrale à 0,2% à fin janvier 2014. Les facteurs à l'origine de la décélération de l'inflation sont notamment la détente des prix des produits alimentaires ainsi que la décélération des cours mondiaux du pétrole. En moyenne annuelle, l'Union a enregistré un taux d'inflation de 1,6% en 2013 contre 2,4% en 2012. A moyen terme, les prévisions indiquent des risques inflationnistes globalement modérés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, devrait se situer à 2,0%.

En ce qui concerne l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché monétaire, dans le sillage de la baisse des taux directeurs opérée par la BCEAO en septembre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine et celui des transactions sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont connu des baisses respectives de 21,5 et 17,0 points de base entre le troisième et le quatrième trimestre 2013. Sur le marché des titres publics, les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,14% au quatrième trimestre 2013, après un niveau de 4,59% au trimestre précédent.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement à 2,50% et 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

4 juin 2014

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 4 juin 2014, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2014.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et régionale, apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique interne de l'Union, le Comité a relevé que les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut de l'Union, en termes réels, à 5,5% en 2013, en baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport aux précédentes estimations. Cette révision des performances

économiques est liée notamment aux résultats moins satisfaisants que prévu de la campagne agricole 2013/2014 notamment dans les pays du Sahel. Les perspectives économiques de l'Union situent le taux de croissance pour l'année 2014 à 6,6% grâce à la reprise dans le secteur primaire et son effet d'entraînement sur les autres secteurs.

En ce qui concerne le niveau général des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la tendance à la décélération de l'inflation dans l'Union observée depuis novembre 2012. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à -0,3% à fin mars 2014, après un niveau nul à fin décembre 2013. Les principaux facteurs à l'origine de la décélération de l'inflation sont la détente des prix des produits alimentaires au premier trimestre 2014 et l'absence de tension sur les prix des carburants.

Les prévisions à moyen terme indiquent des risques inflationnistes globalement modérés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, devrait se situer à 1,3%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi au niveau de l'Union.

Examinant l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté que le taux moyen pondéré des transactions sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire s'est établi à 3,61% à fin mai 2014 contre 3,53% à fin mars 2014. Sur le marché des titres publics, le coût moyen des ressources levées par les Trésors nationaux sur la maturité à trois mois est ressorti à 4,29% à fin mai 2014 contre 4,48% à fin mars 2014.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement à 2,50% et 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux

banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 septembre 2014

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 3 septembre 2014, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2014.

Le Comité a procédé à l'analyse des facteurs de risque susceptibles de peser sur les perspectives à moyen terme en matière de croissance économique et de stabilité des prix dans l'Union.

Analysant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé que l'activité économique a été bien orientée au deuxième trimestre 2014 comme en atteste l'évolution des indicateurs de conjoncture. Dans ces conditions, les prévisions qui situaient le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels à 6,6% en 2014 ont été maintenues inchangées. Cette performance économique résulterait du regain d'activité attendu de l'ensemble des secteurs.

Au titre de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, le Comité a noté, à partir du mois de mai 2014, une stabilisation après la décélération observée depuis le quatrième trimestre 2012. Sur cette base, le taux d'inflation à fin décembre 2014 est attendu à 0,5%.

Examinant l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté une baisse des taux d'intérêt sur le guichet des appels d'offres à une semaine. En revanche, sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ainsi que sur le segment à court terme du marché de la dette publique, une hausse des taux a été enregistrée entre avril et juillet 2014.

Sur la base des analyses effectuées, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal demeurent respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16

septembre 2013. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 décembre 2014

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 3 décembre 2014, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2014 au Siège de l'Institution à Dakar.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne à l'UMOA et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de croissance économique et de stabilité des prix dans l'Union.

Au plan international, le Comité a noté la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et la poursuite de la dégradation des performances économiques des principaux pays émergents.

Analysant la situation interne de l'Union, le Comité a souligné que l'activité économique a été bien orientée au troisième trimestre, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes réels, estimée à 6,8% en 2014, après 5,9% en 2013. Cette performance économique serait imprimée par le raffermissement de la production agricole et industrielle ainsi que par la bonne tenue de la production de la branche « Bâtiments et Travaux Publics », en liaison avec la hausse des investissements publics.

Le Comité a noté la poursuite de la décélération des prix à la consommation durant le troisième trimestre 2014. En glissement annuel, le taux d'inflation est ressorti à -0,4% à fin septembre 2014, en rapport avec le repli des prix des produits alimentaires importés et ceux des produits locaux, notamment les céréales et les tubercules. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,9%.

En ce qui concerne les conditions monétaires, le Comité a relevé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré est passé de 3,58% à 3,43% d'un trimestre à l'autre.

Sur la base des analyses effectuées, le Comité de Politique Monétaire a décidé de laisser inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal demeurent respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

4 mars 2015

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 4 mars 2015, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Le Comité a analysé la conjoncture économique, monétaire et financière récente, tant au plan international qu'à l'échelle de l'UMOA, et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de l'Union à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique.

Au plan international, le Comité a noté la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et le ralentissement de la croissance dans les principaux pays émergents. Le Comité a également relevé la tendance baissière des cours mondiaux de la plupart des matières premières, y compris celles exportées par les pays de l'Union.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a noté le maintien d'une activité économique soutenue au quatrième trimestre 2014. Sur l'ensemble de l'année 2014, le produit intérieur brut de l'Union progresserait de 6,6% contre 5,9% en 2013. Cette performance économique est imputable au raffermissement

de la production agricole, à la bonne tenue du secteur industriel et des services marchands, grâce notamment au dynamisme de la branche « Bâtiments et Travaux Publics ».

L'Union a enregistré un taux d'inflation de 0,1% en glissement annuel à fin décembre 2014. Cette évolution est liée au renchérissement des services de distribution d'eau et d'électricité dans certains pays de l'Union, atténué par le repli des prix des produits alimentaires. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,7%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

En ce qui concerne les conditions monétaires, le Comité a observé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré s'est établi à 3,35% au quatrième trimestre après avoir atteint 3,43% au troisième trimestre 2014.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 juin 2015

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 3 juin 2015, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière récente, le Comité a noté, au plan international, que la consolidation de la reprise économique s'est poursuivie au premier trimestre 2015 à un rythme modéré, sous l'effet contrasté de la bonne tenue de l'activité dans certains pays avancés et du ralentissement de la croissance des principaux pays émergents. Selon les récentes projections du Fonds

Monétaire International, les perspectives économiques mondiales de l'année 2015 sont attendues à 3,5% contre 3,4% en 2014. Le Comité a également relevé que la tendance baissière des cours mondiaux de certaines matières premières s'est estompée à partir de janvier 2015. En revanche, les cours mondiaux du pétrole, affectés par l'abondance de l'offre, ont fléchi au premier trimestre 2015.

Examinant la situation économique de l'Union, les membres du Comité ont relevé la progression du produit intérieur brut au premier trimestre 2015, à un rythme de 6,2%, soutenu notamment par la vigueur du secteur tertiaire. Les perspectives laissent entrevoir un renforcement de cette tendance. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union est projeté à 6,7% pour l'année 2015, contre 6,5% en 2014, à la faveur d'une bonne tenue de l'activité dans le secteur industriel et dans les services marchands.

S'agissant des prix, le Comité a constaté une légère hausse du rythme de leur évolution. Le Comité a noté que les conditions monétaires se sont légèrement assouplies dans l'Union au cours du premier trimestre 2015, suite à la dépréciation du taux de change effectif réel atténuée par l'appréciation du taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire.

Le Comité a, en outre, noté le maintien des déficits publics à des niveaux élevés, en liaison avec l'importance des investissements dans les infrastructures en cours dans la plupart des Etats. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, recommandé un rééquilibrage des finances publiques à moyen terme, en conformité avec les dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité adopté dans l'Union en janvier 2015.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en

vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

9 septembre 2015

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 9 septembre 2015, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de l'Institution à Dakar.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière au deuxième trimestre 2015, le Comité a relevé, au plan international, que l'économie mondiale demeure marquée par la faiblesse de la reprise de l'activité dans les pays avancés et une poursuite du ralentissement de la croissance des principaux pays émergents.

Examinant la situation économique de l'Union, les membres du Comité ont relevé la progression du PIB au deuxième trimestre 2015, à un rythme de 6,9%, après 6,0% au premier trimestre 2015, soutenue notamment par la vigueur du secteur secondaire et une bonne tenue des activités dans les secteurs primaire et tertiaire. Les perspectives pour le reste de l'année 2015 laissent entrevoir un renforcement de cette tendance. Dans ces conditions, le taux de croissance du PIB de l'Union est attendu à 6,7% en 2015 après 6,5% en 2014.

En ce qui concerne les prix à la consommation, le Comité a constaté une légère hausse du rythme de leur évolution. En glissement annuel, le taux d'inflation de l'Union est passé de 0,5% à fin mars à 1,5% à fin juin 2015, en raison notamment du renchérissement des produits alimentaires, consécutif à un recul de la production céréalière de la campagne 2014/2015 dans certains pays de l'Union. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 2,1%.

Le Comité a noté que les conditions sur le marché monétaire sont demeurées quasi inchangées d'un trimestre à l'autre, avec un taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités ressorti à 2,56% à fin juin 2015. En revanche, le taux interbancaire à une

semaine s'est inscrit en hausse pour s'établir à 4,08% au deuxième trimestre 2015 contre 3,53% le trimestre précédent.

Examinant la situation des finances publiques, le Comité a noté une détérioration du solde budgétaire base engagements, dons compris, des Etats membres de l'Union par rapport au niveau enregistré à la même période de l'année 2014. Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, recommandé aux Etats de poursuivre les efforts d'amélioration des recettes publiques et de rationalisation des dépenses.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

2 décembre 2015

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 2 décembre 2015, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2015 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière récente, le Comité a relevé, au plan international, la persistance de la fragilité de la reprise économique dans la plupart des pays industrialisés et la poursuite du ralentissement de la croissance dans les principaux pays émergents. Il a noté que cette perspective continuerait de peser sur les cours mondiaux de la plupart des matières premières exportées par les pays de l'Union dont les prix ont poursuivi, durant le troisième trimestre 2015, leur tendance baissière à l'exception du cacao et de la noix de cajou.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé le maintien d'une activité

économique soutenue au troisième trimestre 2015, en rapport avec la vigueur du secteur secondaire et la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire. Le taux de croissance s'est situé à 7,0% après 7,1% enregistré au deuxième trimestre 2015. Sur l'ensemble de l'année 2015, la progression du produit intérieur brut de l'Union ressortirait à 6,6% en 2015, identique à celle observée en 2014.

Concernant la situation des finances publiques des Etats membres de l'Union, le Comité a noté une détérioration du solde budgétaire, base engagements, dons compris, par rapport au niveau enregistré à la même période de l'année 2014. Le Comité a, à cet égard, encouragé les Etats à amplifier les efforts d'amélioration des recettes publiques et de rationalisation des dépenses afin de ramener le déficit budgétaire à un niveau en dessous de 3,0% à l'horizon 2019, conformément aux nouvelles normes du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

En ce qui concerne les prix à la consommation, l'Union a enregistré un taux d'inflation de 1,5% en glissement annuel à fin septembre 2015. Cette évolution est essentiellement imprimée par la progression des prix des produits alimentaires. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 2,0%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

S'agissant des conditions monétaires, le Comité a observé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré s'est établi à 4,35% au troisième trimestre 2015, après avoir atteint 4,63% au trimestre précédent. Le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est également replié à 2,55% au troisième trimestre 2015, en baisse de 0,9 point de base d'un trimestre à l'autre.

A l'issue de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux

d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

2 mars 2016

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 2 mars 2016, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2016 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions intervenues au cours de la période récente et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de stabilité des prix et de croissance économique de l'Union.

Analysant la conjoncture économique, monétaire et financière, le Comité a relevé, au plan international, une croissance modérée dans la majorité des pays industrialisés et la poursuite d'un ralentissement dans les principaux pays émergents, en particulier en Chine. Dans ce contexte, les cours mondiaux de la plupart des matières premières, notamment celles exportées par les pays de l'Union, ont poursuivi au quatrième trimestre 2015 leur tendance baissière, à l'exception de ceux du cacao et de l'huile de palmiste.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a noté que l'activité économique s'est maintenue à un rythme soutenu au quatrième trimestre 2015, sous l'effet d'un regain de dynamisme du secteur primaire. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Union s'est situé à 6,7% en glissement annuel, contre 6,4% le trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2015, la progression du produit intérieur brut de l'Union ressortirait à 6,6% comme en 2014.

Analysant la situation des finances publiques des Etats membres de l'Union, le Comité a relevé une détérioration du solde budgétaire, base engagements, dons compris, estimé à 3,8% du PIB en 2015 contre 3,3% un an plus tôt.

Les membres du Comité de Politique Monétaire ont, à cet égard, réitéré l'invitation faite aux Etats d'oeuvrer à l'amélioration des recettes fiscales et à la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses publiques afin d'imprimer au déficit budgétaire une orientation lui permettant d'atteindre la norme communautaire de 3,0% à l'horizon 2019.

Les membres du Comité de Politique Monétaire ont constaté que l'inflation s'est située à 1,3% en glissement annuel à fin décembre 2015 contre 1,1% à fin septembre 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des prix des produits alimentaires locaux. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,9%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

S'agissant des conditions monétaires, le Comité a observé une détente des taux sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire où le taux moyen pondéré a baissé de 34 points de base par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 3,49% au quatrième trimestre 2015. Le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est, en revanche, accru de 4 points de base à 2,59% contre 2,55% au trimestre précédent.

Au terme de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

1^{er} juin 2016

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 1er juin 2016, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2016 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et examiné les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives de stabilité des prix et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a noté que l'évolution de l'activité économique mondiale est restée modérée au premier trimestre 2016,

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé que l'évolution de l'activité économique s'est maintenue à un rythme soutenu, tiré par le regain de dynamisme dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, en glissement annuel, s'est situé à 7,1% contre 7,2% le trimestre précédent. La croissance économique de l'Union pour l'année 2016 est attendue à 7,2% contre un niveau révisé de 7,0% en 2015.

Les membres du Comité de Politique Monétaire ont noté que l'exécution des budgets des Etats membres de l'UEMOA, au cours des trois premiers mois de l'année 2016, s'est soldée par un déficit global, base engagements, dons compris, de 251,7 milliards contre 355,1 milliards un an plus tôt. Cette atténuation du déficit budgétaire est imputable à l'accroissement des recettes plus important que celui des dépenses. Le Comité a encouragé les Etats à poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales et de rationalisation des dépenses publiques, afin d'imprimer au déficit budgétaire une orientation lui permettant de s'inscrire dans le respect de la norme communautaire de 3,0% du PIB à l'horizon 2019.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que l'inflation dans l'UEMOA, en glissement annuel, a décéléré pour se situer à 0,8% à fin mars 2016 contre 1,3% enregistré à fin décembre 2015. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,9%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Le Comité a observé que les conditions monétaires se sont tendues dans l'Union au cours du premier trimestre 2016. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est établi à 3,82% contre 3,49% le trimestre précédent et le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est situé à 3,13% contre 2,59% un trimestre plus tôt.

Au terme de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012.

1^{er} septembre 2016

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 1^{er} septembre 2016, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2016 dans les locaux du Siège de la Banque à Dakar.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et la croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a noté que la reprise de l'activité économique mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré au cours du deuxième trimestre 2016. Les cours mondiaux des principales matières premières, notamment celles exportées par les pays de l'UEMOA, se sont raffermis.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé que l'évolution de l'activité économique s'est maintenue à un rythme soutenu. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Union, en glissement annuel, s'est situé à 7,2% contre 7,5% le trimestre précédent. La croissance économique

de l'Union pour l'année 2016 est attendue à 7,1%, après 7,0% en 2015.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que l'exécution des budgets des Etats membres de l'UEMOA, au cours des six premiers mois de l'année 2016, s'est soldée par un déficit global, base engagements, dons compris, de 678,1 milliards soit 2,3% du PIB, contre 879,8 milliards ou 3,4% du PIB, un an plus tôt. Cette atténuation du déficit budgétaire résulte d'un accroissement des recettes plus important que celui des dépenses.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que l'inflation dans l'UEMOA, en glissement annuel, a décéléré pour se situer à 0,5% à fin juin 2016 contre 0,8% à fin mars 2016, en liaison avec la baisse des prix à la pompe des carburants et le repli des prix des denrées alimentaires. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,6%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

S'agissant des conditions monétaires, elles se sont légèrement resserrées dans l'Union au cours du trimestre sous revue. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est établi à 4,08% contre 3,82% le trimestre précédent. Le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités est ressorti à 3,46% contre 3,13% un trimestre plus tôt.

Au terme de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et 3,50%, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0% depuis le 16 mars 2012.

6 décembre 2016

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 6 décembre 2016, sa quatrième

réunion ordinaire au titre de l'année 2016 dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au plan international et dans l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que les cours mondiaux des principales matières premières ont été globalement orientés à la hausse durant le trimestre sous revue. Pour leur part, les indices de prix des principaux produits de base exportés par les pays de l'UEMOA ont évolué de manière contrastée. Les hausses trimestrielles les plus importantes ont concerné le café robusta, le coton et l'huile de palme, tandis que les cours de la noix de cajou, du caoutchouc, du cacao et du pétrole brut ont enregistré les baisses les plus significatives.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé le rythme soutenu de l'activité économique. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 7,1% contre 6,8% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2016, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,9%, après 6,6% en 2015.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que l'exécution des budgets des Etats membres de l'UEMOA, au cours des neuf premiers mois de l'année 2016, s'est soldée par une détérioration du déficit global, base engagements, dons compris, qui ressort à 4,1% du PIB à fin septembre 2016 contre 3,2% un an auparavant.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que le taux d'inflation dans l'UEMOA, en glissement annuel, est ressorti à -0,1% au troisième trimestre 2016 contre un niveau de 1,2% le trimestre précédent.

S'agissant des conditions monétaires, le Comité a observé une détente des taux des conditions de refinancement sur les guichets des appels d'offres à une semaine. Le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est établi à 3,37% contre 3,46% le trimestre précédent et 2,55% un an plus tôt. En revanche, sur le compartiment à une semaine

du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré s'est accru pour s'établir à 4,39% contre 4,07% le trimestre précédent.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités à 2,50%.

En vue de dynamiser le marché interbancaire et, de manière générale, améliorer le fonctionnement du marché monétaire de l'Union, le Comité a décidé de porter le taux du guichet de prêt marginal de 3,50% à 4,50% à compter du 16 décembre 2016.

Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5,0%.

1^{er} mars 2017

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 1er mars 2017, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2017 dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et la croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique mondiale s'est raffermie au quatrième trimestre 2016, sous l'effet notamment du redressement de la croissance aux Etats-Unis et de la poursuite de l'amélioration de la conjoncture dans les principaux pays émergents. Les cours des principaux produits de base exportés par les pays de l'UEMOA se sont inscrits en hausse sur le trimestre sous revue, à l'exception de ceux du cacao et de l'or.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé le maintien du rythme soutenu de l'activité économique au quatrième trimestre 2016. Ainsi, le taux de croissance du produit

intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,5% contre 6,8% le trimestre précédent. Pour l'année 2016, la croissance économique de l'Union est estimée à 6,8%, après 6,6% en 2015. Les projections tablent sur une progression du PIB réel de l'Union de 7,0% en 2017.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que les opérations financières des Etats se sont soldées en 2016 par un déficit global, base engagements, de 4,0% du PIB. L'évolution des finances publiques des Etats membres de l'Union en 2016 reste marquée par une hausse des dépenses courantes ainsi que par la poursuite des efforts d'investissement dans les infrastructures et les secteurs sociaux, dans un contexte de faible mobilisation des ressources extérieures et de stagnation du taux de pression fiscale.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que le taux d'inflation dans la Zone UEMOA, en glissement annuel, s'est situé à -0,3% au quatrième trimestre 2016, après -0,1% un trimestre plus tôt.

Sur le marché monétaire, le taux moyen pondéré des opérations hebdomadaires d'injection de liquidités s'est établi à 3,59% contre 3,37% au trimestre précédent et 2,59% un an plus tôt. Sur le guichet à un mois, le taux moyen pondéré a légèrement progressé de 3,47% à 3,48%, d'un trimestre à l'autre. A la même période en 2015, ce taux était de 2,62%. En outre, sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré s'est accru, passant de 4,39% le trimestre précédent à 4,48%.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50%, niveau en vigueur depuis le 16 septembre 2013 et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est maintenu à 4,50%, niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016. En vue d'accompagner la mise

en oeuvre des mesures visant un meilleur fonctionnement du marché interbancaire, le Comité a décidé de baisser de 200 points de base le coefficient de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union pour le ramener de 5,0%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012, à 3,0%.

7 juin 2017

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 7 juin 2017, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2017, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au cours de la période récente sur le plan international et dans l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique à l'échelle mondiale demeure bien orientée au premier trimestre 2017, sous l'effet notamment de la bonne tenue de la croissance dans les économies avancées et de la poursuite de l'amélioration de la conjoncture dans les pays émergents. Les cours des principaux produits de base exportés par les pays de l'Union se sont accrus, à l'exception de ceux du cacao, de l'huile de palmiste et de l'or. Les hausses trimestrielles les plus significatives ont concerné le pétrole, le caoutchouc, la noix de cajou, le coton et le café.

Examinant la situation interne de l'Union, le Comité a relevé la consolidation du dynamisme de l'activité économique au cours du premier trimestre de l'année 2017. Ainsi, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,6% contre 6,5% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2017, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,9%, après 6,7% en 2016 et 6,6% en 2015. Pour l'ensemble de l'année 2017, le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, se maintiendrait à 4,4% du PIB comme en 2016.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a relevé que le taux d'inflation dans l'UEMOA, en glissement annuel, est ressorti à 0,8% au premier trimestre 2017 contre un niveau de -0,3% le trimestre précédent. Cette évolution s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires, le renchérissement des services de logement ainsi que des tarifs de transport en liaison avec le rebond récent des prix du pétrole. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,7%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2,50% et à 4,50%.

Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

6 septembre 2017

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 6 septembre 2017, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2017, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme de stabilité des prix et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique s'est renforcée au deuxième trimestre 2017, sous l'effet notamment du raffermissement de la croissance dans la Zone euro, aux Etats-Unis et dans certains pays émergents. Les cours des principaux produits de

base exportés par les pays de l'Union se sont repliés, à l'exception de ceux de la noix de cajou et de l'or. Les baisses trimestrielles les plus marquées ont concerné le pétrole, le caoutchouc, l'huile de palme, l'huile de palme, le cacao et le café.

Examinant la situation économique dans l'Union, le Comité a relevé la consolidation de l'activité au deuxième trimestre de l'année 2017. Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,5% après 6,6% le trimestre précédent. Cette croissance est portée essentiellement par la vigueur de la demande intérieure et, du côté de l'offre, par des hausses significatives des valeurs ajoutées dans les secteurs primaire (5,1%), secondaire (9,5%) et tertiaire (5,9%). Pour l'ensemble de l'année 2017, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,9%, après 6,7% en 2016 et 6,6% en 2015.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, est ressorti à 2,4% du PIB à fin juin 2017 contre 2,3% un an auparavant.

Le Comité a analysé l'évolution des prix dans l'Union et a observé que le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à 0,3% au deuxième trimestre 2017, après un niveau de 0,8% le trimestre précédent. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,5%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Le Comité a relevé que la masse monétaire dans l'Union s'est accrue de 10,0% en glissement annuel au deuxième trimestre 2017, traduisant une consolidation des actifs extérieurs nets (4,1%) et une progression des créances intérieures (11,3%). Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire s'est replié à 2,70% contre 3,86% le trimestre précédent et 3,34% un an plus tôt.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres

d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

6 décembre 2017

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 6 décembre 2017, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2017, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme de stabilité des prix et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique à l'échelle mondiale s'est raffermie au troisième trimestre 2017, sous l'effet notamment de la bonne orientation de la croissance aux Etats-Unis, dans la Zone euro et dans certains pays émergents. Selon les perspectives économiques du Fonds Monétaire International publiées en octobre 2017, la production mondiale devrait s'inscrire en hausse de 3,6% en 2017 après 3,2% en 2016.

Les cours des principales matières premières exportées par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées au cours du troisième trimestre 2017. Les cours de l'huile de palme, du pétrole, du café, de l'or et du cacao ont augmenté, alors que ceux du coton, de la noix de cajou, du caoutchouc et de l'huile de palme se sont repliés.

Examinant la situation économique dans l'Union, le Comité a constaté le maintien du dynamisme de l'activité au troisième trimestre de l'année 2017. Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union, en glissement annuel, est ressorti à 6,4%, porté essentiellement par la vigueur de

la demande intérieure, contre 6,5% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2017, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,7%, après 6,6% en 2016 et 6,2% en 2015.

Le Comité de Politique Monétaire a noté que sur les neuf premiers mois de l'année 2017, le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, est ressorti à 3,5% du PIB contre 2,8% un an auparavant. Pour l'ensemble de l'année 2017, ce déficit est attendu à 4,5% du PIB contre 4,3% en 2016, pour un objectif communautaire de 3,0% à l'horizon 2019.

Le Comité a relevé que le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à 1,2% au troisième trimestre 2017 après 0,1% le trimestre précédent. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,5%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Le Comité a noté que la masse monétaire dans l'Union s'est accrue de 11,3% en glissement annuel au troisième trimestre 2017, traduisant une consolidation des actifs extérieurs nets (17,6%) et une progression des créances intérieures (10,8%). Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire s'est redressé, ressortant à 3,20% après 2,70% le trimestre précédent et 3,18% un an plus tôt.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

7 mars 2018

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 7 mars 2018, sa première réunion ordinaire au titre de l'année 2018, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme de stabilité des prix et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé la poursuite de la consolidation de l'activité économique à l'échelle mondiale au quatrième trimestre 2017. Selon les perspectives économiques du Fonds Monétaire International publiées en janvier 2018, la production mondiale devrait s'inscrire en hausse de 3,9% en 2018 après 3,6% en 2017. Les prix internationaux des principales matières premières exportées par les pays de l'Union ont cependant connu des évolutions contrastées au quatrième trimestre 2017. Les cours de l'huile de palmiste, du cacao, du coton et de l'huile de palme ont progressé, tandis que ceux du café, du caoutchouc, de la noix de cajou et de l'or se sont repliés.

Le Comité a constaté que l'activité économique dans l'Union est demeurée bien orientée au quatrième trimestre 2017. Le taux de croissance du produit intérieur brut, en glissement annuel, est ressorti à 6,5%, porté essentiellement par la vigueur de la demande intérieure, après 6,7% le trimestre précédent.

Pour l'ensemble de l'année 2017, la croissance économique est estimée à 6,7%, après 6,6% en 2016.

Le Comité a noté que sur l'ensemble de l'année 2017, le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, est ressorti à 4,6% du PIB contre 4,4% en 2016, pour un objectif communautaire de 3,0% à l'horizon 2019.

Le Comité a observé que la masse monétaire dans l'Union s'est accrue de 7,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2017, traduisant une consolidation des créances intérieures (9,9%) et une progression des actifs extérieurs nets (9,0%). Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire est ressorti à 4,12% après 3,20% le trimestre précédent et 3,59% un an plus tôt. Le Comité a relevé que le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à

0,9% au quatrième trimestre 2017, après 1,2% le trimestre précédent. Cette évolution du niveau général des prix s'explique par un approvisionnement satisfaisant des marchés en produits agricoles locaux et en produits de la pêche. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,5%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

6 juin 2018

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu, le 6 juin 2018, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2018, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives d'inflation et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique est restée dynamique à l'échelle mondiale au premier trimestre 2018. Sur l'ensemble de l'année, celle-ci devrait progresser de 3,9% après une hausse de 3,8% en 2017, selon les projections du Fonds Monétaire International.

Les prix des principales matières premières exportées par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées durant le premier trimestre 2018. Les cours du pétrole, de la noix de cajou, du coton, du cacao et de l'or ont progressé tandis que ceux de l'huile de palmiste, de l'huile de palme, du café et du caoutchouc se sont repliés.

Le Comité a noté que l'activité économique dans l'Union est demeurée vigoureuse au premier trimestre 2018. La progression du produit intérieur brut réel, soutenue principalement par la demande intérieure, est ressortie à 6,5%, en glissement annuel, après 6,4% le trimestre précédent.

Le taux d'accroissement de la masse monétaire dans l'Union s'est élevé à 8,8%, en glissement annuel, au premier trimestre 2018, reflétant une consolidation des actifs extérieurs nets (+66,1%) et une progression des créances intérieures (+3,8%). Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire est ressorti à 4,50% contre 4,10% le trimestre précédent.

Le Comité a relevé que le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 0,9% au premier trimestre 2018, stable par rapport au trimestre précédent. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,5%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Le Comité a constaté que le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, prévu par les Etats pour l'ensemble de l'année 2018 est attendu à 3,8% du PIB contre 4,2% en 2017, pour un objectif communautaire de 3,0% à l'horizon 2019. Dans ces conditions, les efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses publiques doivent être poursuivis.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

12 septembre 2018

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 12 septembre 2018, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2018, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de

Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique mondiale a été dans l'ensemble bien orientée au deuxième trimestre 2018. Selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International, la croissance de l'économie mondiale devrait se situer à 3,9% en 2018 après 3,8% en 2017. Les prix internationaux des principales matières premières exportées par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées durant le deuxième trimestre 2018. Les cours du pétrole, du cacao et du coton ont augmenté tandis que ceux de l'huile de palmiste, de la noix de cajou, de l'huile de palme, de l'or, du café et du caoutchouc se sont repliés.

Au sein de l'Union, le Comité a noté que l'activité économique est demeurée vigoureuse au deuxième trimestre 2018. La progression du produit intérieur brut réel, soutenue principalement par la demande intérieure, est ressortie à 6,5%, en glissement annuel, au même niveau que le trimestre précédent.

Le Comité a constaté que le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, est attendu en 2018 à 3,8% du PIB, selon les données des services officiels, contre 4,2% en 2017, pour un objectif communautaire de 3,0% à l'horizon 2019. Dans ces conditions, le CPM recommande aux Etats d'accélérer la mise en oeuvre des mesures visant le respect de la norme communautaire.

Examinant la situation monétaire de l'Union, le Comité a observé une croissance de 9,2% de la masse monétaire, en glissement annuel, au deuxième trimestre 2018, reflétant une consolidation des actifs extérieurs nets (+23,9%) et une progression des créances intérieures (+7,4%). Il a globalement noté une détente des taux du marché monétaire durant le deuxième trimestre 2018. Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire est ressorti à 3,77% contre 4,50% le trimestre précédent.

Le Comité a relevé que le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 0,7% au deuxième trimestre 2018, après 0,9% au trimestre précédent. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,4%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Au regard de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

5 décembre 2018

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu, le 5 décembre 2018, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2018, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique de l'Union.

Sur le plan international, le Comité a relevé que le rythme de progression de l'activité économique mondiale a été dans l'ensemble modéré au troisième trimestre 2018. La croissance de l'économie mondiale se situerait à 3,7% en 2018 et en 2019. Sur les marchés internationaux, les cours des produits exportés par les pays de l'Union se sont repliés durant le troisième trimestre 2018, à l'exception de ceux du pétrole. Les baisses les plus importantes ont concerné la noix de cajou, l'huile de palme, le cacao, le café, l'or et l'huile de palme.

Au niveau interne, la croissance de l'activité économique est demeurée robuste au troisième

trimestre 2018, en se situant à 6,7%, en glissement annuel, après 6,5% un trimestre plus tôt. Sur l'ensemble de l'année 2018, la croissance économique est attendue à 6,6% comme en 2017.

Au titre des finances publiques, le Comité a relevé une atténuation du déficit budgétaire, base engagements, dons compris, attendu en 2018 à 3,9% du PIB, selon les données des Services officiels, contre 4,3% en 2017.

La situation monétaire de l'Union au troisième trimestre 2018 a été marquée par une hausse de la masse monétaire de 9,8%, en glissement annuel, soutenue par la progression des créances intérieures (+8,0%), les actifs extérieurs nets s'étant repliés. Sur le marché monétaire, la détente des taux s'est poursuivie pour le second trimestre consécutif. Le taux d'intérêt moyen trimestriel du marché monétaire s'est situé à 2,50% contre 3,77% le trimestre précédent.

Le Comité a noté une légère hausse des prix en rythme annuel au troisième trimestre 2018. Le taux d'inflation s'est situé à 0,9%, après 0,7% un trimestre plus tôt. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,4%.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

6 mars 2019

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu, le 6 mars 2019, sa première réunion ordinaire au titre de l'année, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture

économique internationale et régionale au cours de la période récente.

Sur le plan international, le Comité a relevé que l'activité économique mondiale a poursuivi, au quatrième trimestre 2018, sa progression à un rythme modéré. Selon les dernières données publiées en janvier 2019 par le FMI, la croissance de l'économie mondiale, estimée à 3,7% en 2018, se situerait à 3,5% en 2019.

Sur les marchés internationaux des principales matières premières, les cours des produits exportés par les pays de l'Union se sont repliés, à l'exception de ceux du café et de l'or. Les baisses les plus importantes ont concerné le coton (-6,4%) et le cacao (-3,1%).

Au niveau interne, la croissance de l'activité économique est demeurée robuste au quatrième trimestre 2018, en se situant à 6,8%, en glissement annuel, après 6,6% un trimestre plus tôt. Pour l'ensemble de l'année 2019, la croissance économique est attendue à 6,8% après un niveau de 6,6% en 2018.

Au titre des finances publiques, le Comité a relevé une atténuation du déficit budgétaire, base engagements, dons compris, estimé en 2018 à 3,9% du PIB, selon les données des Services officiels, contre 4,3% en 2017.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2018 a été marquée par une hausse de la masse monétaire de 12,4%, en glissement annuel, soutenue par le net accroissement de 28,8% des actifs extérieurs nets ainsi que par la progression de 9,4% des créances intérieures. Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel s'est situé à 3,45% contre 2,50% le trimestre précédent. Un an auparavant, ce taux se situait à 4,10%.

Le Comité a noté au quatrième trimestre 2018 une légère hausse des prix en rythme annuel. Le taux d'inflation s'est situé à 0,9%, après 0,4% un trimestre plus tôt.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres

d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

12 juin 2019

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu, le 12 juin 2019, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente.

Sur le plan international, la croissance de l'économie mondiale se situerait à 3,3% en 2019. Les cours des produits exportés par les pays de l'Union ont connu des évolutions contrastées sur les trois premiers mois de l'année 2019. Les hausses de cours ont concerné le caoutchouc (+8,2%), l'or (+6,1%) et le cacao (+3,1%). En revanche, des baisses ont été relevées au niveau de la noix de cajou (-7,0%), du café robusta (-5,4%), du coton (-5,1%) et de l'huile de palmiste (-4,8%).

Au titre de la conjoncture interne, la croissance économique est projetée par la Banque Centrale à 6,7% en 2019 contre une réalisation de 6,5% en 2018.

Au titre des finances publiques, le Comité a relevé que le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, pour l'ensemble des Etats est projeté à 2,9% du PIB en 2019 par les services officiels, après 3,7% en 2018.

La situation monétaire de l'Union à fin mars 2019 a été marquée par une stabilité de la masse monétaire.

Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel s'est situé à 4,50% contre 3,45% le trimestre précédent.

Le Comité a noté une décélération des prix en rythme annuel au premier trimestre 2019. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation,

en glissement annuel, est projeté par la Banque Centrale à 1,3%.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50%, le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50% et le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à 3,0%.

4 septembre 2019

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu, le 4 septembre 2019, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a examiné les principales évolutions qui ont marqué la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente.

Sur le plan international, le Comité a relevé que la croissance mondiale devrait ralentir en 2019 pour ressortir à 3,2%, après 3,6% en 2018.

Sur les marchés internationaux des matières premières, des baisses de prix ont été enregistrées pour la noix de cajou (-23,5%), l'huile de palmiste (-17,2%), le café robusta (-7,1%) et le coton (-4,2%). Par contre, des augmentations ont été notées pour le pétrole (+8,8%), le caoutchouc (+6,5%) et le cacao (+5,0%).

Au titre de la conjoncture interne, le taux d'accroissement du PIB, en termes réels, est ressorti à 6,6% après 6,4% le trimestre précédent. Selon les projections de la Banque Centrale, la croissance économique de l'Union est attendue à 6,7% en 2019 contre une réalisation de 6,6% en 2018.

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union a été marquée par une atténuation du déficit budgétaire. Rapporté au PIB, le déficit budgétaire, base engagements,

dans compris, s'est situé à 1,8% sur le premier semestre 2019, contre 2,1% un an plus tôt.

La situation monétaire de l'Union a été marquée par un accroissement de la masse monétaire. Les réserves de change de l'Union se sont consolidées, assurant ainsi 5,0 mois d'importations de biens et services contre 4,9 mois à fin mars 2019.

Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt se sont, dans l'ensemble, détendus. Le taux moyen trimestriel du marché monétaire est ressorti à 2,70% contre 4,50% trois mois plus tôt.

A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation dans l'Union est projeté à 1,3%.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

4 Décembre 2019

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 4 décembre 2019, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente.

Examinant la conjoncture internationale, le Comité a noté que la croissance de l'économie mondiale est attendue, selon le Fonds Monétaire International (FMI), à 3,0% en 2019, après une réalisation de 3,6% en 2018. Pour 2020, les prévisions du FMI situent la progression de l'activité mondiale à 3,4%.

Au titre de la conjoncture interne, le taux d'accroissement du PIB, en termes réels, est

ressorti à 6,6% après 6,4% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2019, les projections de la Banque Centrale situent le taux de croissance économique de l'Union à 6,6% comme en 2018.

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union, au cours des neuf premiers mois de 2019, a été marquée par un accroissement plus rapide des recettes budgétaires par rapport aux dépenses (18,3% contre 12,5%). Cette évolution a induit une réduction du déficit global, base engagements, dons compris, qui s'est situé à 2,7% du PIB, contre 3,3% sur la même période de l'année précédente.

La situation monétaire de l'Union a été marquée, au troisième trimestre 2019, par une légère décélération de la masse monétaire, en liaison avec le ralentissement des créances intérieures. Les réserves de change de l'Union se sont, pour leur part, consolidées sur une base annuelle, assurant ainsi 4,8 mois d'importations de biens et services à fin septembre 2019.

Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel est demeuré quasi stable à 2,70%, d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a relevé que le taux d'inflation est ressorti à -1,0%, après -0,7% un trimestre plus tôt. Néanmoins, à l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation est projeté, par la Banque Centrale, à 1,6%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le

coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

22 juin 2020

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le lundi 22 juin 2020, sa deuxième réunion ordinaire au titre de l'année 2020, par visioconférence à partir des locaux de la BCEAO, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente, ainsi que les facteurs de risque pouvant affecter les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique de l'Union.

Notant que les plans de relance mis en place par les Etats et l'assouplissement progressif des restrictions de déplacement devraient conduire à un redémarrage de l'appareil productif, les membres du CPM ont décidé d'accompagner cette dynamique, en baissant de 50 points de base les taux directeurs de la Banque Centrale. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité passe ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision entre en vigueur à compter du 24 juin 2020.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a relevé que la situation de constitution des réserves obligatoires par les banques reste confortable. Sur cette base, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, qui demeure fixé à 3,0%.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

PUBLICATIONS PERIODIQUES

Publications annuelles

- 1 - Annuaire des banques et établissements financiers
- 2 - Annuaire statistique
- 3 - Etats financiers de la BCEAO
- 4 - Balance des paiements et position extérieure globale des Etats membres de l'UMOA
- 5 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers
- 6 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA
- 7 - Rapport annuel de la BCEAO
- 8 - Rapport annuel sur les systèmes de paiement de la BCEAO
- 9 - Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA et perspectives
- 10 - Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA
- 11 - Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA
- 12 - Rapport annuel sur la situation des services financiers numériques dans l'UEMOA

Publication semestrielle

- 13 - Revue Economique et Monétaire

Publications trimestrielles

- 14 - Bulletin trimestriel de statistiques
- 15 - Note d'information
- 16 - Rapport sur la Politique Monétaire

Publications mensuelles

- 17 - Bulletin mensuel de statistiques
- 18 - Note mensuelle de conjoncture économique dans l'UEMOA

OUVRAGES

- 19 - Intégration monétaire et mutations du système financier international : défis et perspectives. BCEAO, L'Harmattan, Dakar, 2014.
- 20 - Méthodologie d'analyse financière. BCEAO, Dakar, 2004.
- 21 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes). BCEAO, Dakar, 1994.
- 22 - Quel secteur bancaire pour le financement des économies de l'UEMOA. Editions BCEAO, L'Harmattan, Dakar, 2011.
- 23 - Recueil des textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière dans l'UMOA. BCEAO, éd. 2003, 2016 et 2018.
- 24 - Recueil des textes législatifs et réglementaires applicables aux systèmes financiers décentralisés dans l'UMOA. BCEAO, 2013.
- 25 - Référentiel comptable spécifique des systèmes financiers décentralisés de l'UMOA. BCEAO, 2009.
- 26 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes).
 - # Plan comptable général des entreprises. Edition Foucher, Paris, 1996.
 - # Guide d'application. Edition Foucher, Paris, 1997.
 - # Système minimal de trésorerie. Edition Foucher, Paris, 1997.
 - # Tableaux de passage. Edition Foucher, Paris, 1997.
- 27 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Liste intégrale des comptes et états financiers – BCEAO, Dakar, 2005.
- 28 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais). Georges Israël Editeur, Paris, 2000.
- 29 - Billets et pièces de monnaie dans la Zone UMOA (des origines à 2012). BCEAO, Dakar, 2012.
- 30 - Livre d'or du 40^e anniversaire de la BCEAO. Georges Israël Editeur, Paris, 2004.
- 31 - Collection des œuvres d'art contemporain de la BCEAO. Georges Israël Editeur, Paris, 2005.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int